



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0477

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vernaison

objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à l'euro symbolique d'une emprise située rue Port Puys

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Leцерf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0477**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vernaison

objet : **Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à l'euro symbolique d'une emprise située rue Port Puys**

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a été sollicitée par les époux Di Cesare demeurant 85 rue Port Puys à Vernaison pour le déclassement et l'acquisition d'une emprise de domaine public de voirie métropolitain se situant devant leur propriété.

L'emprise comprend un trottoir et un escalier menant à l'habitation des époux Di Cesare. Sa cession permettrait de clôturer l'accès à cet escalier et assurerait ainsi sa mise en sécurité. En effet, il a été constaté que l'endroit est régulièrement utilisé comme terrain de jeu propice aux accidents notamment provoqués par les dégradations et les écoulements d'eau provenant du chemin de halage situé à proximité.

II - Déclassement

L'emprise à déclasser d'une superficie d'environ 23 m² est située 85 rue Port Puys à Vernaison.

L'enquête technique préalable au déclassement a fait ressortir la présence de plusieurs réseaux sous ou à proximité de l'emprise. Ces réseaux sont occupés par Enedis, GRDF, Spie, Eau du Grand Lyon, Grand Lyon Réseau Exploitant, Numericable, Orange. Leur dévoiement éventuel sera à la charge des futurs acquéreurs.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable au déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Monsieur et madame Di Cesare ayant accepté les conditions de cession qui leur ont été proposées, un compromis a, d'ores et déjà, été établi.

Aux termes du compromis, l'emprise susmentionnée d'environ 23 m² serait cédée au prix d'1 € symbolique. Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 26 novembre 2020, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise d'environ 23 m², située 85 rue Port Puits à Vernaison.

2° - Approuve la cession par la Métropole, à l'euro symbolique, aux époux Di Cesare, de l'emprise précitée, dans le cadre de la mise en sécurité des lieux.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 25 janvier 2021, sur l'opération n° 0P07O7856.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 1 € en recettes - chapitre 75 - compte 75888 - fonction 515,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 1 € en dépenses - compte 204421 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.